|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **NATIONS**  **UNIES** | | **EP** |
| UNEP | **Programme des**  **Nations Unies pour**  **l’environnement** | Distr.  GÉNÉRALE  UNEP/OzL.Pro/ExCom/87/40  11 juin 2021  FRANÇAIS  ORIGINAL: ANGLAIS |

COMITÉ EXÉCUTIF   
 DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS   
 D’APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL  
Quatre-vingt-septième réunion

Montréal, 28 juin – 2 juillet 2021[[1]](#footnote-1)

**PROPOSITION DE PROJET : VIET NAM**

Le présent document contient les commentaires et la recommandation du Secrétariat du Fonds sur la proposition de projet suivante :

Élimination :

|  |  |
| --- | --- |
| * Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II, troisième tranche) | Banque mondiale et Japon |

**FICHE D’ÉVALUATION DU PROJET – PROJETS PLURIANNUELS**

**Viet Nam**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **(I) TITRE DU PROJET** | **AGENCE** | **RÉUNION APPROUVÉE** | **MESURE DE CONTRÔLE** |
| Plan de l’élimination des HCFC (phase II) | Banque mondiale (principale), Japon | 63e | 28 % d’ici 2021 |

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L’ARTICLE 7 (Annexe C groupe l)** | Année : 2019 | 197,55 (tonnes PAO) |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)** | | | | | | | | **Année : 2020** | |
| Substance chimique | Aérosol | Mousse | Lutte contre les incendies | Réfrigération | | Solvants | Agent de transformation | Utilisation en laboratoire | Consommation totale pour le secteur |
|  | | | | Fabrication | Entretien |  | | | |
| HCFC-22 |  |  |  | 28,44 | 113,74 |  |  |  | 142,18 |
| HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés |  | 16,24 |  |  |  |  |  |  | 16,24 |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **(IV) DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)** | | | |
| Valeur de référence 2009 – 2010 : | 221,2 | Point de départ des réductions globales durables : | 385,77 |
| **CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)** | | | |
| Déjà approuvée : | 273,77 | Restante : | 112,00 |

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **(V) PLAN D’ACTIVITÉS** | | **2021** | **2022** | **2023** | **Total** |
| Banque mondiale | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 33,93 | 39,42 | 26,28 | 99,63 |
| Financement ($ US) | 4 045 945 | 4 700 992 | 3 133 995 | 11 880 932 |
| Japon | Élimination des SAO (tonnes PAO) | 0,24 | 0 | 0 | 0,24 |
| Financement ($ US) | 29 832 | 0 | 0 | 29 832 |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **(VI) DONNÉES DU PROJET** | | | **2016\*** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020** | **2021** | **Total** |
| Limites de consommation en vertu du Protocole de Montréal | | | 199,08 | 199,08 | 199,08 | 199,08 | 143,78 | 143,78 | s. o. |
| Consommation maximale autorisée (tonnes PAO) | | | 199,08 | 199,08 | 199,08 | 199,08 | 143,78 | 143,78 | s. o. |
| Financement convenu ($ US) | Banque mondiale | Coûts du projet | 302 737 | 2 179 193 | 3 781 257 | 4 393 450 | 2 928 967 | 732 242 | 14 317 846 |
| Coûts d’appui | 21 192 | 152 544 | 264 688 | 307 542 | 205 028 | 51 257 | 1 002 249 |
| Japon | Coûts du projet | 43 250 | 163 980 | 26 400 | 0 | 0 | 0 | 233 630 |
| Coûts d’appui | 5 623 | 21 317 | 3 432 | 0 | 0 | 0 | 30 372 |
| Fonds approuvés par ExCom ($ US) | | Coûts du projet | 345 987 |  |  | 2 343 173**\*\*** |  |  | 2 689 160 |
| Coûts d’appui | 26 814 |  |  | 173 861**\*\*** |  |  | 200 675 |
| Total des fonds demandés pour approbation à cette réunion ($ US) | | Coûts du projet |  |  |  |  |  | 3 807 657**\*\*** | 3 807 657 |
| Coûts d’appui |  |  |  |  |  | 268 120**\*\*** | 268 120 |

\* Financement mis à jour pour refléter le retour de 93 358 $ US, plus les coûts d’appui d’agence de 6 535 $ US pour la Banque mondiale en raison d’un changement de technologie chez Midea Consumer Electric (Viet Nam), du R-290 au HFC-32 (décision 82/37(b)).

\*\* La deuxième tranche devait être présentée en 2017 et la troisième, en 2018.

|  |  |
| --- | --- |
| **Recommandation du Secrétariat :** | Approbation générale |

**DESCRIPTION DU PROJET**

# Au nom du gouvernement du Viet Nam, la Banque mondiale, en tant que principale agence d’exécution, a présenté une demande de financement pour la troisième tranche de la phase II du plan de gestion de l’élimination des HCFC (PGEH) d’un montant total de 4 075 777 $ US, soit 3 781 257 $ US, plus les coûts d’appui d’agence de 264 688 $ US pour la Banque mondiale, et de 26 400 $ US, plus les coûts d’appui d’agence de 3 432 $ US pour le Japon.[[2]](#footnote-2) La présentation comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification sur la consommation des HCFC pour 2019 et 2020, ainsi que le plan de mise en œuvre de la tranche pour 2021 à 2022.

Rapport sur la consommation de HCFC

# Le gouvernement du Viet Nam a rapporté, en vertu du programme du pays, une consommation de 142,18 tonnes PAO de HCFC en 2020, ce qui est environ 36 pour cent inférieur à la valeur de référence pour la conformité. La consommation de HCFC pour 2016 à 2020 est indiquée dans le tableau 1.

**Tableau 1. Consommation de HCFC au Viet Nam (2016-2020, données de l’Article 7)**

| **HCFC** | **2016** | **2017** | **2018** | **2019** | **2020\*** | **Valeur de référence** |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tonnes métriques** |  |  |  |  |  |  |
| HCFC-22 | 3 522,49 | 3 568,52 | 3 516,23 | 3 558,55 | 2 585,02 | 3 039,00 |
| HCFC-123 | 44,62 | 17,17 | 16,34 | 16,34 | 0,00 | 8,00 |
| HCFC-141b | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 490,00 |
| HCFC-225 | 16,00 | 13,90 | 26,87 | 21,46 | 0,00 | 0,00 |
| **Total (tm)** | **3 582,84** | **3 599,59** | **3 599,44** | **3 596,36** | **2 585,02** | **3,537,00** |
| HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés\*\* | 3 237,55 | 1 879,00 | 1 145,50 | 687,29 | 147,66 | 1 496,36\*\*\* |
| **Tonnes PAO** |  |  |  |  |  |  |
| HCFC-22 | 193,74 | 196,27 | 193,39 | 195,72 | 142,18 | 167,15 |
| HCFC-123 | 0,89 | 0,34 | 0,33 | 0,33 | 0,00 | 0,16 |
| HCFC-141b | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 0,00 | 53,90 |
| HCFC-225 | 1,12 | 0,97 | 1,88 | 1,50 | 0,00 | 0,00 |
| **Total (tonnes PAO)** | **195,75** | **197,58** | **195,60** | **197,55** | **142,18** | **221,21** |
| HCFC-141b dans les polyols prémélangés importés\*\* | 356,13 | 206,69 | 126,00 | 75,60 | 16,24 | 164,56\*\*\* |

\* Données provenant du rapport de vérification sur la consommation des HCFC.

\*\* Données du programme du pays.

\*\*\* Consommation moyenne entre 2007 et 2009.

# La consommation des HCFC au Viet Nam est principalement composée de HCFC-22, avec la fabrication des réfrigérateurs et climatiseurs (RAC) comptant pour environ 20 pour cent de cette consommation, le reste étant consacré à l’entretien; de petites quantités de HCFC-123 sont consommées par intermittence pour entretenir les refroidisseurs et du HCFC-225 pour les usages de solvants. Le HCFC‑141b n’a pas été consommé depuis 2015, en accord avec l’interdiction du 1er janvier 2015 sur l’importation et l’exportation de HCFC-141b; en revanche, les importations de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés ont d’abord augmenté après l’interdiction, puis ont diminué considérablement, puisque les fabricants des mousses ont décidé d’effectuer des conversions vers des solutions de remplacement, probablement des polyols prémélangés à base d’eau. Selon les tonnes métriques, les quatre HFC les plus fréquemment consommés en 2020 sont (par ordre décroissant) : le HFC‑134a, le R‑410A, le HFC-23, et le HFC-32; le HFC-23 est le HFC le plus fréquemment consommé selon l’éq. CO2.

*Rapport de mise en œuvre du programme du pays*

# Le gouvernement du Viet Nam a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2019 et ces données correspondent aux données déclarées en vertu de l’Article 7 du Protocole de Montréal.

*Rapport de vérification*

# Le rapport de vérification, qui a été réalisé de façon virtuelle en raison de la pandémie de COVID‑19, a confirmé que le gouvernement met actuellement en place un système de permis et de quotas d’importation et d’exportation de HCFC, et que la consommation totale de HCFC en 2019 était de 197,55 tonnes PAO et de 142,18 tonnes PAO en 2020. La vérification a conclu que la consommation des HCFC au Viet Nam respectait les limites stipulées dans l’accord conclu avec le Comité exécutif et que les données gérées par l’unité nationale d’ozone, le département des importations et exportations ainsi que le département général des douanes du Viet Nam étaient complètes et cohérentes. Le rapport de vérification n’abordait pas la consommation de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

*Cadre juridique*

# Le Viet Nam possède un système de permis et de quota exécutoire. En 2020, la circulaire commune, en vertu de laquelle l’importation et l’exportation des HCFC sont réglementées, a été modifiée notamment pour préciser le quota de HCFC de 2 600 tm pour la période 2020-2024 et de 1 300 tm pour celle de 2025‑2028, en accord avec le Protocole de Montréal; ainsi que pour mettre à jour la liste des substances chimiques réglementées pour inclure les polyols prémélangés à base de HCFC-141b, exigeant conséquemment l’enregistrement des importateurs. Une interdiction sur l’importation et l’exportation de HCFC-141b (en vrac) est en vigueur depuis le 1er janvier 2015 et, en accord avec la décision 76/42(c), le gouvernement mettra en œuvre une interdiction sur l’importation de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés le 1er janvier 2022 ainsi qu’une interdiction sur l’importation et la fabrication d’unités de climatisation fonctionnant au HCFC-22 le 1er janvier 2022.

# Bien qu’aucun quota ou permis ne soit requis pour importer du HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés, de telles importations sont surveillées grâce au code de système harmonisé. Les HFC sont compris dans le système de permis du pays et surveillés grâce aux permis d’importation. Le Viet Nam a ratifié l’Amendement de Kigali le 27 septembre 2019.

# Dans le cadre de la deuxième tranche, un atelier sur le contrôle et la surveillance des importations et exportations des HCFC a été organisé avec la participation de 60 agents des douanes provenant de 11 départements des douanes locaux. Un deuxième atelier pour environ 50 agents des douanes a été retardé en raison de la pandémie de COVID-19 et devrait se tenir en décembre 2021. Une norme de sécurité dans la production des mousses, l’entreposage sur le site et la manipulation avec des agents de gonflage inflammables a été élaborée et devrait entrer en vigueur en juillet 2021.

*Secteur de la fabrication*

# La phase II comprenait le financement pour la conversion de quatre entreprises de fabrication de climatiseurs (Hoa Phat, Midea, Nagakawa, et REE), 34 entreprises de fabrication de réfrigérateurs et une entreprise de fabrication de mousses de polystyrène extrudé (PSX) (Phu Vuong Corporation Industry) pour éliminer 595,63 tm de HCFC‑22, et 44 entreprises de mousses de polyuréthane (PU) pour éliminer 684,8 tm de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés. Il y a eu 76 tm supplémentaires de HCFC‑22 associées à la conversion d’une entreprise de fabrication de climatiseurs entièrement détenue de façon non visée par l’article 5 et 1 350,82 tm supplémentaires de HCFC-141b contenu dans le polyol prémélangé importé seront éliminées sans le financement du Fonds multilatéral.

# L’entreprise de fabrication des mousses PSX, Phu Vuong Corporation Industry, a été jugée inadmissible au financement du Fonds multilatéral en raison de la date de fondation, et les fonds associés de 613 568 $ US (plus les coûts d’appui d’agence) seront renvoyés lors de la 87e réunion.

# Dans le cadre de la deuxième tranche, une assistance technique a été fournie pour appuyer les entreprises dans la préparation et la mise en œuvre de sous-projets pour les secteurs de la fabrication des mousses et des appareils de réfrigération et de climatisation ainsi que l’examen des propositions de sous‑projets, entraînant des accords de subvention en cascade avec trois entreprises (deux dans le secteur de la fabrication des mousses de polyuréthane avec une consommation de 52,2 tm pour le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés, se convertissant au cyclopentane et au cyclopentane prémélangé; l’autre dans le secteur de la fabrication des appareils de réfrigération avec une consommation de 9,82 tm pour le HCFC-22, se convertissant à l’ammoniac). Une avance de 20 pour cent a été fournie aux entreprises à la signature; pour les entreprises de fabrication des mousses de PU, le contrat avec les fournisseurs d’équipement devrait être signé en juin 2021, tandis que pour l’entreprise de fabrication des appareils de réfrigération, l’équipement a été livré; de l’équipement supplémentaire devrait être acheté en juin 2021, bien que cette acquisition pourrait être reportée davantage selon l’évolution de la pandémie de COVID-19. Une entreprise de fabrication des mousses supplémentaire et une autre de fabrication d’appareils de réfrigération intéressées à participer au projet ont été identifiées; ces entreprises devraient signer un accord de subvention en cascade dans le cadre de la troisième tranche.

*Secteur de l’entretien en réfrigération*

# Les activités suivantes ont été mises en œuvre pendant la deuxième tranche :

## Une assistance technique sur l’usage sécuritaire du HFC-32 dans la fabrication de climatiseurs, mise en œuvre par le gouvernement du Japon, a commencé. Un consultant a été recruté et a amorcé un examen sur les normes et les règlements connexes aux unités de climatisation utilisant des frigorigènes inflammables. La formation sur la manipulation sécuritaire du HFC-32 est en préparation, la date de début dépend des restrictions associées à la pandémie de COVID-19;

## La conclusion d’un contrat pour évaluer les activités de gestion des fuites chez 10 utilisateurs finaux d’appareils de réfrigération industriels, avec des rapports d’évaluation prévus d’ici décembre 2022;

## Un programme et des documents de formation ont été élaborés sur les bonnes pratiques en matière d’entretien, de récupération et de recyclage, ainsi que de manipulation de frigorigènes inflammables dans les appareils de réfrigération et de climatisation; et trois ateliers sur les bonnes pratiques de manipulation des HCFC et des frigorigènes inflammables ont été organisés pour 71 formateurs des écoles professionnelles;

## L’élaboration de consignes techniques pour l’équipement, et l’identification d’écoles professionnelles et d’ateliers d’entretien bénéficiaires; des trousses d’outils (p. ex., détecteur de fuite; jauge de pression; machine de récupération des frigorigènes; réservoir à frigorigènes; pompe à vide; unité de climatisation; ensemble d’outils de clés dynamométriques, de torchage et de coupe-tube; balance à frigorigènes) ont été sous-traités pour 65 écoles de formation professionnelle et 100 trousses d’outils (p. ex., pompe à vide; ensemble d’outils de clés dynamométriques, de torchage et de coupe-tube) ont été sous‑traités pour les ateliers d’entretien. La livraison des trousses d’outils est prévue pour juin et septembre 2021.

*Unité de mise en œuvre et de suivi de projet (PMU)*

# Les activités entreprises par la PMU comprenaient la révision du manuel de mise en œuvre du projet pour permettre une approche de financement plus souple afin de faciliter les activités des entreprises plus petites; l’organisation de réunions, de visites sur le terrain, et d’ateliers et de formations dans le cadre du volet d’assistance technique, incluant la signature d’un contrat avec la Japan Refrigerants and Environment Conservation Organization, et le calendrier de mise en œuvre connexe, les résultats et le plan provisoire pour effectuer des visites sur le terrain selon l’évolution de la situation de la COVID-19; l’examen des quotas; les vérifications financières annuelles des dépenses du projet; ainsi que l’élaboration des rapports financiers et de mise en œuvre semestriels et annuels. Les décaissements pour la PMU, qui est composée de cinq employés, incluent les salaires du personnel (158 314 $ US), le logiciel de comptabilité (2 464 $ US) et les dépenses de fonctionnement (28 253 $ US).[[3]](#footnote-3)

État du décaissement des fonds

# En date d’avril 2021, sur les 2 689 160 $ US approuvés jusqu’ici (2 481 930 $ US pour la Banque mondiale et 207 230 $ US pour le gouvernement du Japon), 839 883 $ US (31 pour cent) ont été décaissés comme l’indique le Tableau 2. Conjointement avec l’approbation de la troisième tranche, 613 568 $ US (plus les coûts d’appui d’agence) seront retirés de la deuxième tranche pour la Banque mondiale et renvoyés au Fonds multilatéral. Le solde de 1 235 709 $ US sera décaissé d’ici décembre 2021.

**Tableau 2. Rapport financier de la phase II du PGEH pour le Viet Nam ($ US)**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| **Tranche** | **Agence** | **Approuvé** | **Décaissé** | **Décaissement (%)** |
| Première | Banque mondiale | 302 737 | 302 737 | 100 |
| Japon | 43 250 | 41 817 | 97 |
| Deuxième | Banque mondiale | 2 179 193\* | 495 329 | 23 |
| Japon | 163 980 | 0 | 0 |
| Total |  | 2 689 160\* | 839 883 | 31 |

\* 613 568 $ US (plus les coûts d’appui d’agence) seront renvoyés lors de la 87e réunion.

Plan de mise en œuvre de la troisième tranche du PGEH

# Les activités suivantes seront mises en œuvre en 2021-2022 :[[4]](#footnote-4)

## Six ateliers de formation pour environ 300 agents des douanes sur le contrôle et la surveillance des importations et exportations des HFCF (Banque mondiale) (92 284 $ US);

## L’assistance technique continue pour soutenir les entreprises dans la préparation et la mise en œuvre des sous-projets dans les secteurs des mousses et de la fabrication des appareils de réfrigération et de climatisation (12 800 $ US), l’examen des propositions de sous‑projets (20 000 $ US), et l’achèvement de l’évaluation sur la gestion des fuites (17 000 $ US) (Banque mondiale);

## L’assistance technique continue sur l’utilisation sécuritaire du HFC-32 dans la fabrication de climatiseurs (gouvernement du Japon) (191 813 $ US);

## 72 ateliers de formation (30 à 35 participants chacun) pour les techniciens sur les bonnes pratiques d’entretien et la manipulation sécuritaire des frigorigènes inflammables (Banque mondiale) (332 200 $ US);

## La livraison de 65 trousses d’outils pour les écoles de formation professionnelle sélectionnées (521 809 $ US) et 100 trousses d’outils pour les ateliers d’entretien (78 543 $ US) (Banque mondiale);

## Conversion de quatre entreprises de fabrication de climatiseurs vers le HFC-32, d’au moins une entreprise de fabrication de réfrigérateurs vers le HFC-32, l’ammoniac, l’hydrocarbure, ou une autre technologie à faible potentiel de réchauffement de la planète (PRG), et au moins une entreprise de fabrication des mousses (Tran Huu Duc) vers le cyclopentane (2 091 509 $ US) (Banque mondiale);

## Des activités de sensibilisation et six ou sept ateliers techniques (30 participants chacun provenant du gouvernement et de l’industrie) pour sensibiliser aux technologies de remplacement à faible PRG et aux interdictions à venir; et une visite d’étude de la Thaïlande pour obtenir de l’expérience dans l’élaboration et la mise en œuvre de l’interdiction sur les importations et la fabrication de climatiseurs fonctionnant au HCFC‑22, de normes pour l’utilisation sécuritaire d’unités de climatisation fonctionnant au HFC-32 dans les bâtiments, la commercialisation d’unités de climatisation fonctionnant au HFC-32 et la gestion du HFC-32 dans le secteur de l’entretien, ainsi que des visites aux entreprises de formulation pour en apprendre sur les formules de mousses à faible PRG et les polyols prémélangés pour les petites et moyennes entreprises (Banque mondiale) (70 000 $ US);

## Vérification de la consommation (Banque mondiale) (8 000 $ US);

## La PMU commandera une vérification financière indépendante (15 000 $ US); recrutera un consultant pour identifier les entreprises admissibles à participer aux conversions technologiques (17 500 $ US); et appuiera les cinq employés de projet qui composent la PMU pour examiner les quotas, aider les entreprises à mettre en œuvre leurs sous-projets, à surveiller la mise en œuvre de toutes les activités du projet, à effectuer une vérification financière annuelle des dépenses de projet, à élaborer les rapports financiers et de mise en œuvre semestriels et annuels, et à coordonner la préparation des rapports (263 029 $ US) (Banque mondiale).

**OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT**

**OBSERVATIONS**

Rapport sur la consommation des HCFC et la consommation des HCFC

# La consommation de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés a chuté de façon considérable en 2020 en dépit du fait qu’aucune conversion dans le secteur de fabrication des mousses n’a été mise en œuvre dans le cadre de la phase II. En prenant note de l’interdiction du 1er janvier 2022 sur le HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés importés et que les entreprises qui se sont converties avec leurs propres ressources aux polyols prémélangés expansés à l’eau ou d’autres technologies ne seraient pas admissibles au financement, ce qui pourrait entraîner un retour de financement substantiel au Fonds multilatéral, le Secrétariat a encouragé la Banque mondiale à entreprendre des efforts supplémentaires pour garantir la participation au PGEH d’autant d’entreprises de fabrication des mousses que possible. À propos de la réduction de la consommation de HCFC-22, de HCFC-123 et de HCFC-225 en 2020, la Banque mondiale a expliqué que ces réductions étaient respectivement causées par : la mise en œuvre du quota obligatoire, en accord avec l’échéancier de contrôle du Protocole de Montréal; la dépendance aux stocks et les retards possibles de la maintenance en raison de la pandémie de COVID-19; et la conversion d’une entreprise consommatrice de HCFC-225 vers les HFC, tout en soulignant qu’il y a eu au moins une autre entreprise qui a continué à consommer du HCFC-225 pour nettoyer des aiguilles.

# En accord avec le paragraphe 9 de la décision XIX/6, le Secrétariat a demandé la confirmation que l’élimination des HCFC ne conduisait pas à l’augmentation rapide de la consommation de HFC-23. Plus particulièrement, tandis que le Viet Nam n’a pas rapporté de consommation de HCFC dans le secteur de la lutte contre les incendies, l’élimination des HCFC dans les secteurs de la fabrication des appareils de réfrigération et de l’entretien pourrait contribuer à l’augmentation de la consommation de HFC-23 en réfrigération (basse température). La Banque mondiale a indiqué que le HFC-23 est réputé être utilisé dans le secteur de la lutte contre les incendies et dans les chambres d’essai de choc thermique[[5]](#footnote-5); par conséquent, il est peu probable que l’élimination des HCFC entraîne la consommation de HFC-23.

# Le Secrétariat a noté qu’une quantité considérable de HFC-32 a été consommée au pays, en dépit du fait que les quatre entreprises de fabrication de climatiseurs qui participeront au projet n’ont pas encore commencé leur conversion. La Banque mondiale a précisé que deux entreprises de fabrication de climatiseurs supplémentaires, dont l’une est détenue de façon non visée par l’Article 5, fabriquent toutes deux des unités de climatisation à vitesse fixe et à onduleur fonctionnant au HFC-32; et elle a confirmé que les quatre entreprises de fabrication de climatiseurs qui participent au projet ne fabriquent pas d’unités de climatisation fonctionnant au R-410A, bien que trois de ces entreprises importent des unités fonctionnant au R-410A, ainsi que des unités fonctionnant au HFC-32 pour les commercialiser sous leurs noms de marque. Comme la pénétration des unités fonctionnant au HFC-32 au Viet Nam est déjà notable, le Secrétariat considère qu’il est probable que les quatre entreprises de fabrication de climatiseurs ne subissent pas d’obstacles majeurs pour vendre leurs équipements sur le marché une fois que les conversions seront achevées.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

*Cadre juridique*

# Le gouvernement du Viet Nam a déjà émis des quotas d’importation de HCFC pour 2021 conformément aux objectifs de contrôle fixés par le Protocole de Montréal.

*Secteur de la fabrication*

# Les conversions de deux entreprises de fabrication de climatiseurs vers le HFC-32; de cinq entreprises de fabrication d’appareils de réfrigération vers le HFC-32, l’ammoniac et la technologie aux hydrocarbures; et de sept entreprises de fabrication des mousses vers le cyclopentane et la technologie à l’hydrofluoroléfine, approuvées dans le cadre de la deuxième tranche (décembre 2019), ont été retardées en raison de la pandémie de COVID-19.

# La phase II du PGEH comprenait le financement pour la conversion de 43 entreprises de fabrication des mousses avec un total de 64 chaînes de fabrication; à ce jour, seules deux entreprises de fabrication des mousses ont signé des accords de subvention en cascade pour la conversion et une troisième entreprise a indiqué son intérêt à participer au projet. La pandémie de COVID-19 et la disponibilité des polyols prémélangés expansés à l’eau contribuent probablement à l’hésitation des entreprises à participer au projet. Le gouvernement du Viet Nam et la Banque mondiale ont reconnu le défi pour augmenter le niveau de participation et, en prenant note de l’interdiction du 1er janvier 2022, ont convenu d’entreprendre des efforts supplémentaires par l’engagement direct avec le secteur, y compris des visites sur le terrain, des ateliers et d’autres moyens pour encourager plus d’entreprises de fabrication des mousses parmi les 40 restantes à participer au PGEH. La Banque mondiale renverra au Fonds multilatéral les fonds associés à la conversion des entreprises qui se sont converties aux technologies expansées à l’eau ou autres avec leurs propres ressources.

# Le Secrétariat a noté le temps limité pour la conversion des quatre entreprises de fabrication de climatiseurs avant l’interdiction du 1er janvier 2022 sur l’importation et la fabrication d’unités de climatisation fonctionnant au HCFC-22, et que le financement associé à la conversion des entreprises de fabrication de climatiseurs qui ne participaient pas au PGEH devrait être renvoyé au Fonds multilatéral. La Banque mondiale a confirmé que les entreprises demeurent engagées à la conversion vers le HFC-32; les propositions de sous-projets pour trois des entreprises seront présentées ou présentées à nouveau à la PMU en juin 2021, tandis que la quatrième entreprise devrait confirmer sa participation d’ici septembre 2021.

# Trois des quatre entreprises de fabrication de climatiseurs ont participé à un projet financé par le Programme de Kigali pour l’efficacité énergétique afin d’augmenter leur capacité à concevoir et commercialiser des unités à onduleur fonctionnant au HFC-32 avec les conversions prévues de leurs chaînes de fabrication; la quatrième entreprise possédait déjà une technologie à onduleur et le savoir-faire connexe. Les trois entreprises devraient commencer à fabriquer des unités de climatisation à vitesse fixe fonctionnant au HFC-32 et passeront subséquemment à la fabrication d’unités de climatisation à onduleur fonctionnant au HFC-32; l’échéancier précisant le moment où ces entreprises seront en mesure de le faire n’est pas encore clair. Malgré le retard dans l’achèvement des conversions, l’interdiction sur l’importation et la fabrication d’unités de climatisation fonctionnant au HCFC-22 entrera en vigueur le 1er janvier 2022.

Mise en œuvre de la politique sur les sexes[[6]](#footnote-6)

# La Banque mondiale a précisé que la phase II du PGEH ne comprenait pas de cadre formel des résultats sur les questions d’égalité entre les sexes, puisqu’elle a été conçue et approuvée avant la décision 84/92. La Banque mondiale discutera avec le gouvernement et la PMU de la collecte de renseignements sur la parité homme-femme à partir des listes des participants aux ateliers ainsi que lors de l’examen des sous‑projets présentés par les entreprises souhaitant participer au PGEH, de sorte que cette pratique puisse être intégrée au manuel de mise en œuvre du projet.

Durabilité de l’élimination des HCFC

# Le gouvernement du Viet Nam possède un système de quotas et de permis exécutoire et il a mis en œuvre une interdiction sur l’importation et l’exportation de HCFC-141b (en vigueur depuis le 1er janvier 2015). Les interdictions à venir sur l’importation de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés ainsi que sur l’importation et la fabrication d’unités de climatisation fonctionnant au HCFC-22 garantiront la durabilité de l’élimination dans les secteurs de fabrication des mousses et des climatiseurs. La PMU a élaboré un manuel exhaustif de mise en œuvre du projet qui précise les exigences et les processus des conversions durables. Les activités d’assistance technique prévues pour former les parties prenantes, y compris les techniciens, les formateurs, les décideurs politiques et les agents des douanes, aideront également à garantir la durabilité de l’élimination.

Conclusion

# La consommation vérifiée du pays pour 2019 et 2020 respectait les cibles établies dans l’accord entre le pays et le Comité exécutif. Le système de quotas et de permis sur l’importation est fonctionnel et favorisera les réductions de consommation des HCFC, en accord avec le calendrier d’élimination du Protocole de Montréal. Comme la deuxième tranche de la phase II du PGEH a été approuvée peu de temps avant l’éclosion de la pandémie de COVID-19, les progrès qui ont pu être réalisés pour les conversions de fabrication prévues sont limités. Néanmoins, la consommation de HCFC-22 a diminué considérablement entre 2019 et 2020 pour respecter les cibles de contrôle du Protocole de Montréal. Les progrès devraient se poursuivre en raison de l’accent mis sur l’accélération des sous-projets de conversion pendant la troisième tranche. En dépit des soldes de la deuxième tranche, le Secrétariat considère que la mise en œuvre des interdictions du 1er janvier 2022 sur l’importation de HCFC-141b contenu dans les polyols prémélangés ainsi que sur la fabrication et l’importation d’unités de climatisation fonctionnant au HCFC-22 procurent une urgence à approuver la troisième tranche.

**RECOMMANDATION**

# Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de :

## Prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l’élimination des HCFC (PGEH) du Viet Nam;

## Prendre note du retour lors de la 87e réunion de 613 568 $ US, plus les coûts d’appui d’agence de 42 950 $ US de la Banque mondiale, associés à l’entreprise de fabrication de mousse de polystyrène extrudé Phu Vuong Corporation Industry, qui a été jugée inadmissible au financement.

# Le Secrétariat du Fonds recommande en outre l’approbation générale de la troisième tranche de la phase II du PGEH pour le Viet Nam, et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour 2021‑2022 au niveau de financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **Titre du projet** | **Financement du projet ($ US)** | **Coûts d’appui ($ US)** | **Agence d’exécution** |
| (a) | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II, troisième tranche) | 3 781 257 | 264 688 | Banque mondiale |
| (b) | Plan de gestion de l’élimination des HCFC (phase II, troisième tranche) | 26 400 | 3 432 | Japon |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  |  |  |  |  |

1. Des réunions en ligne et un processus d’approbation intersessions se tiendront en juin et juillet 2021 à cause du coronavirus (COVID-19) [↑](#footnote-ref-1)
2. Selon la lettre du ministère des ressources naturelles et de l’environnement (MONRE) du Viet Nam, datée du 19 avril 2021 et adressée à la Banque mondiale. [↑](#footnote-ref-2)
3. Les décaissements déclarés englobent les décaissements faits dans le cadre de la première tranche. [↑](#footnote-ref-3)
4. Les tranches ne sont pas traitées comme des projets dans le système de la Banque mondiale, ni conservées dans des sous-comptes séparés. En conséquence, la Banque mondiale n’a pas été en mesure d’allouer les activités par tranches et aurait utilisé les soldes restants de la deuxième tranche et le financement de la troisième tranche pour mettre en œuvre les activités prévues pour 2021-2022, dont la valeur est plus élevée que celle de la troisième tranche. [↑](#footnote-ref-4)
5. Une chambre d’essai automatisée dans laquelle un produit subit le choc des changements de températures extrêmes pour tester sa performance. [↑](#footnote-ref-5)
6. La décision 84/92(d) demandait aux agences bilatérale et d’exécution d’appliquer une politique opérationnelle sur l’intégration des sexes tout au long du cycle du projet. [↑](#footnote-ref-6)